

Dans ce numéro

- **Éditorial**
Page 1
- **Les OGM, un cheval de Troie moderne**
Maxime Laplante
Page 2
- **Entre l'institution et l'acteur, le pouvoir d'action. Colloque sur les régulations sociales**
Judith Trudeau
Page 3
- **La responsabilité sociale en pratique. État de la réflexion gouvernementale et pratiques corporatives canadiennes**
Marie-Lou Ouellet
Page 5
- **The ECS2000 Ethics Compliance Management System Standard and ISO CSR MSS project**
Corinne Gendron,
Alain Lapointe,
Marc-André Lafrance et
Marie-France Turcotte
Page 10
- **Site Internet du mois**
Page 13
- **Offre de stage**
Page 14
- **Programmation des séminaires scientifiques**
Page 15
- **Nouveau diplôme offert à l'Université Paris Dauphine**
Page 16
- **Calendrier des événements et publications**
Page 17

Oeconomia Humania

Bulletin de la Chaire Économie et Humanisme

Juillet 2003

Éditorial

Alain Lapointe

Titulaire adjoint, Chaire Économie et Humanisme

Si le débat sur la nature et la pertinence de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) fut longtemps presque réservé aux couloirs académiques, force nous est de constater que la situation s'est radicalement modifiée, si bien qu'aujourd'hui deux oreilles ne suffisent plus pour entendre les multiples prises de position que suscite la "question de la RSE". Sans doute cet éveil d'intérêt découle-t-il en partie de ce que les acteurs sociaux ont pris conscience qu'en dépit du fait que les difficultés théoriques que suscite la RSE persistent "encore et toujours", les implications pratiques de la montée en force d'un éventuel virage RSE se font néanmoins de plus en plus présentes et de plus en plus pressantes. Obligera-t-on les entreprises à se comporter de façon plus socialement responsable? Responsables par rapport à quoi, jusqu'à quel degré, envers qui? Volontairement ou sous contrainte légale?

C'est précisément dans l'espoir de clarifier ces enjeux et de mieux comprendre le positionnement des acteurs canadiens à cet égard que deux commissions d'enquête gouvernementales ont été menées au Canada ces dernières années. Marie-Lou Ouellet nous fait part de ces démarches de consultation publique dans sa synthèse d'un récent séminaire de la Chaire Économie et Humanisme sur les initiatives canadiennes en matière de responsabilité sociale d'entreprise. Elle y présente également quelques enquêtes sur les initiatives corpo-

ratives privées de RSE au Canada, avant de dégager les enjeux majeurs qui ont émergé des discussions des participants au séminaire: multiplicité des visages de la RSE, mesures volontaires ou réglementation et mode passagère ou début d'institutionnalisation?

Mais il n'y a évidemment pas qu'au Canada qu'on s'interroge en matière de RSE. Sans compter la démarche d'envergure amorcée à la Commission européenne et à laquelle nous reviendrons dans une prochaine parution du bulletin, on assiste, un peu partout, à toutes sortes d'initiatives ponctuelles, révélatrices de la préoccupation montante à l'égard de la RSE. Gendron et al. nous présentent d'ailleurs un exemple de nouvelle initiative en la matière, le standard japonais ECS2000. L'article explique le contexte d'émergence de ce nouveau standard et en dégage les principales caractéristiques en insistant sur le fait qu'à l'instar de la norme ISO14001, il s'agit ici aussi d'une norme essentiellement procédurale, donc sans réel contenu substantif. Les auteurs discutent alors de la portée d'une telle approche dans le cadre de la reconfiguration majeure des pôles de régulation qui se dessine au plan mondial.

C'est également sur le terrain miné de la régulation sociale que nous entraîne Judith Trudeau en rendant compte d'un récent colloque tenu à l'UQAM à ce sujet. Après avoir globalement dégagé les grands enjeux de la problématique de la régulation sociale, l'auteure nous fait part

des principaux thèmes spécifiques abordés par les chercheurs à l'occasion de cette rencontre. Elle conclut en rappelant qu'au-delà du caractère en apparence éclaté de ces divers questionnements c'est toujours, fondamentalement, la même question quant à ce qui est normal ou pathogène qui est au cœur du débat.

C'est un peu dans la même veine de réflexion que nous convie Maxime Laplante dans le cadre du suivi qu'il nous présente à propos du "cas Percy Schmeiser" dont nous avons déjà discuté dans notre numéro d'avril. Mais au-delà du cas d'espèce que constitue la situation de ce semencier canadien poursuivi pour utilisation présumément frauduleuse de semences transgéniques, c'est toute la question de la coexistence sur un territoire donné d'organismes génétiquement modifiés avec des productions conventionnelles qui est en cause. Encore une question de frontière entre "le normal et le pathogène"?

Les OGM, un cheval de Troie moderne

Maxime Laplante
Secrétaire générale, Union paysanne

Alors que le débat entourant les organismes génétiquement modifiés (OGM) semble s'enliser sur les risques éventuels pour la santé, l'enjeu du contrôle de la production agricole reste dans l'ombre.

A la question récente d'un journaliste si on peut être contre l'utilisation d'une chèvre dont les gènes auraient été modifiés de façon à ce que son lait contienne un médicament pouvant sauver des vies humaines, je lui ai demandé ce qui arriverait avec les petits de cette chèvre. Si un fermier se procure une telle chèvre auprès d'une firme du génie génétique, il devra en payer les droits d'utilisation; il devra aussi payer pour les chevreaux et pour toutes les générations futures. En somme, les animaux qu'il élève ne lui appartiendront plus comme avant. Ce fermier sera donc condamné à payer éternellement les redevances, même s'il croise sa chèvre avec un bouc non traqué, pardon, modifié.

Utopie? C'est pourtant ce qui se passe déjà au Canada avec la production de canola, une plante surtout utilisée pour son huile. A la différence que cette

plante n'a pas besoin d'être mise dans le même champ que les autres pour sa reproduction. Si le vent et les insectes ne peuvent transporter une chèvre, il en va autrement pour le canola.

Le cas de Percy Schmeiser, semencier de Saskatchewan, est assez éloquent. Sa récolte ayant été contaminée par le canola transgénique des voisins, M. Schmeiser est tenu de payer les droits à la compagnie Monsanto, propriétaire des gènes modifiés. Au tribunal, le jugement établit que la façon dont les gènes modifiés ont abouti dans la récolte voisine n'a aucune importance : Percy Schmeiser doit payer les droits de 15\$ l'acre. En outre, étant donné qu'on ne peut distinguer les grains contaminés des autres, les droits s'appliquent pour la totalité de la récolte. Pour les mêmes raisons, M. Schmeiser ne pourra conserver une partie de sa récolte comme semence pour l'année suivante. Pour un semencier, c'est la fin d'une longue carrière.

Ce que ce jugement sous-entend, c'est aussi que tout organisme vivant assimile

tant un gène modifié peut faire l'objet des mêmes redevances. Pour le canola, le résultat est qu'il est aujourd'hui quasiment impossible d'en trouver ou d'en produire sans contamination. Un recours collectif a d'ailleurs été intenté par des producteurs biologiques de canola, dont les marchés étrangers se sont fermés, en raison de la contamination de leur récolte. En bout de piste, la coexistence d'organismes génétiquement modifiés avec les productions conventionnelles sur un même territoire, c'est ça l'utopie. Et ce qui vient d'arriver pour le canola se produira nécessairement dans les autres secteurs, qu'il s'agisse de poisson, d'arbres, d'animaux, ou de céréales. La demande pour la commercialisation de blé transgénique a déjà été faite. Pourquoi s'en faire? Après tout, ce n'est que la principale production agricole du pays. Sans doute un hasard que l'industrie génétique s'y intéresse...

Entre l'institution et l'acteur, le pouvoir d'action

Colloque sur les régulations sociales

Judith Trudeau

Étudiante-chercheure, Chaire Économie et Humanisme

Les 22, 23 et 24 mai derniers se déroulait le colloque : « La régulation sociale, entre l'acteur et l'institution. Pour une problématique historique de l'interaction ». Organisé par le centre d'histoire des régulations sociales de l'UQAM, cet événement réunissait trente-sept chercheurs de sept pays afin de rendre compte de l'avancée de leurs recherches. Dans un foisonnement d'idées et de thèmes multiples allant de la justice au traitement de la folie en passant par la stigmatisation des pauvres et la prise en charge des enfants, ces thèmes travaillés dans des lieux et des époques différentes rendirent compte de la richesse et de l'étendue du champ d'étude des régulations sociales.

Les grands enjeux

La régulation fait appel au contrôle et à l'équilibre. Si l'on ajoute le qualificatif « social », d'emblée, c'est qu'on adopte une vision du social qui vise un certain équilibre : une population civile qui n'engendre pas trop de vagues, une population docile à ce qu'on attend d'elle. On adopte ainsi une vision de la société qui s'apparente à une machine, à un organisme où les parties ont un rôle à jouer et ont une fonction déterminée à remplir. Bien évidemment, le qualificatif « social » amène avec lui du *sable dans l'engrenage* dû au fait qu'il s'agisse d'êtres humains et non pas de pièces numérotées. C'est pourquoi la régulation sociale fait aussi appel à un ajustement constant entre celui qui détient le pouvoir de réguler, voire celui qui instaure une norme, et celui qui doit s'insérer dans cette norme. Le pouvoir de la norme est précisément de diviser ceux qui s'inscrivent dans celle-ci, les inclus, et ceux qui s'en éloignent, les exclus.

Si la norme était universelle et intemporelle, l'individu saurait, en naissant, à quoi s'attendre. Or, la norme est changeante en fonction des lieux, des cultures et des époques. Ce qui était perçu positivement dans notre société québécoise au début du siècle passé n'est certes pas identique à ce qui semble normal aujourd'hui. Ce qui semble « correct » sous des régimes théocratiques peut sembler inadéquat pour des régimes démocratiques, et inversement. Les modes de vivre-

ensemble sont divers et la moralisation par des codes normatifs à l'instar de différentes institutions est aussi disparate. L'analyse de ces modes de vivre-ensemble est aussi teintée par l'appréhension du chercheur : disciple de Foucault, de Bourdieu, de Weber, théoricien des jeux, cultureliste, structuraliste, certes, l'analyse sera différente et les résultats obtenus le seront tout autant.

Les différentes applications du paradigme de régulations sociales

Les chercheurs ont exploité différentes facettes de la régulation sociale. Du point de vue de la justice, comment étaient appliqués la loi et le contrôle social dans la Bourgogne rurale du 18^{ème}?¹ Quelle était la place de la justice formelle et de la justice informelle? Quel était le rôle de la parajustice et de l'infrajustice? Comment gérer la dynamique des conflits?² Qui est considéré comme criminel? Comment le réhabilite-t-on? Comment le punit-on ? Du point de vue du traitement de la folie, qu'est-ce qui est vu comme normal ou comme anormal? Pourquoi y avait-il un nombre disproportionné de femmes dans les asiles au 19^{ème} siècle?³ Quelle était la norme d'un comportement acceptable pour cette catégorie d'être humain? Comment le contrôle social s'exerçait-il en institution? Pourquoi l'acteur « famille » était-il sous-utilisé? Du point de vue économique, qui est considéré comme « pauvre »? Quelle est la prise en charge de l'État dans ce cas? Comment ceux qui sont perçus comme pauvres sont-ils stigmatisés? Quelles sont les valeurs que l'État veut leur inculquer : la responsabilité, l'autonomie, la discipline du travail? Pourquoi, comment et avec quels a priori?⁴

Nous pourrions certainement allonger la liste de ces questionnements fondateurs et des réponses qui ont été travaillées par les chercheurs. Pourtant, ce que nous voudrions effleurer maintenant, est la place de ces questionnements dans nos sociétés contemporaines. Comment, en d'autres mots, peut-on bénéficier de ces enseignements historiques?

Défis contemporains

La réflexion sur ce qui est normal et sur ce qui relève du pathogène demeure une analyse fondamentale dans nos sociétés plurielles : ce qui est entré dans les moeurs et que l'on ne questionne plus, ce qui fait partie de nous, de notre mode d'être, de réfléchir, de consommer, de produire... De tout temps, certains et certaines se sont prévalués du droit à la critique et à la revendication. Que l'on pense à Zola et à son énorme « *J'accuse* » dans l'Affaire Dreyfus⁵, de la révolte dans les « *company towns* »⁶, des modes informels de résolution des conflits, des mouvements civiques alternatifs, des sommets alternatifs, d'une critique des modes de production déconnectés du social et de l'environnement, bref, aujourd'hui comme au 19^{ème}, au 18^{ème} et antérieurement, le pouvoir de la critique et le pouvoir d'agir doivent être associés, quitte à ce que, momentanément, l'équilibre de la régulation sociale soit interrompu. C'est le propre des mouvements sociaux, le propre du conflit et le propre du changement; celui qui fait avancer.

¹ GARNOT, Benoît, « Entre communautés et institutions judiciaires : le pouvoir de juger dans la Bourgogne rurale au 18^e siècle », 22 mai 2003.

² CHAUVAUD, Frédéric, « Évitement, déplacement, refus : la dynamique des conflits dans la France contemporaine (1789-1939) », 22 mai 2003.

³ WRIGHT, David, « Folie à deux : Social Control and Agency in Asylum Historiography » 22 mai 2003.

⁴ Les trois conférences sur le phénomène des mutualités (Martin Petitclerc, Patricia Toucas-Truyen et Michel Dreyfus) ainsi que de nombreuses communications traitant de la stigmatisation de la pauvreté (Margaret Little pour le cas canadien, Pedro Fraile pour le cas espagnol...)

⁵ LEPS, Marie-Christine, « Between the Actor and the Institution : The Government of Self and Others », 24 mai 2003.

⁶ VERGARA, Angela, « Conflits de travail et l'institution des « *company-towns* » : contrôle social et stratégie des travailleurs dans l'industrie chilienne du cuivre (1917-1970) », 23 mai 2003.

Prix décerné par la Chaire Économie et Humanisme dans le cadre du 71e Congrès de l'ACFAS

Félicitations à nos étudiants-chercheurs!

La Chaire Économie et Humanisme tient à féliciter deux de ses étudiants-chercheurs qui se sont démarqués au récent congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) qui s'est tenu à Rimouski en mai dernier. Ils ont remporté, ex aequo, le prix de la meilleure communication dans le cadre du colloque « *La gouverne et les nouveaux mouvements sociaux économique* ».

Il s'agit de :

Stéphane de Bellefeuille, pour sa communication *L'Impact des NMSE dans l'industrie du textile*

Julie Maurais, pour *La certification forestière : un outil pour limiter la perte des forêts tropicales*

On parle de nous...

Dans son édition du 28 juin 2003, le journal *Les Affaires* publiait les propos de Corinne Gendron, chercheure principale à la Chaire Économie et Humanisme, dans l'article intitulé « *Les temps changent et les dirigeants aussi* »

Pour plus de détails, veuillez consulter le site web du journal *Les Affaires*:

www.lesaffaires.com/fr/Aujourd'hui/detail.asp?id=141639&id_Section=808

La responsabilité sociale en pratique. État de la réflexion gouvernementale et pratiques corporatives canadiennes

Marie-Lou Ouellet

Étudiante-chercheure, Chaire Économie et Humanisme

Le neuvième séminaire de la chaire, tenu le 25 avril 2003, portait sur les initiatives canadiennes en matière de responsabilité sociale corporative. La rencontre visait à prendre connaissance des réflexions des gouvernements fédéral et provincial en matière de responsabilité sociale corporative et des différentes pratiques initiées par les entreprises dans ce domaine. Il s'agissait en fait, d'informer les participants des pratiques réalisées « sur le terrain » au Canada.

La position fédérale

Le Comité mixte sur la gouvernance d'entreprise publiait en 2001 le rapport « Au-delà de la conformité, la gouvernance » (2001), mieux connu sous le nom de Rapport Saucier. Établi en partenariat avec l'*Institut Canadien des Comptables Agrées* (ICCA), la *Bourse de Toronto* (TSE) et le *Canadian Venture Exchange* (CDNX), ce rapport vise essentiellement la gouvernance d'entreprise. Il traite de principes de fonctionnement d'un conseil d'administration (CA), et émet diverses recommandations et lignes directrices afin d'aider les entreprises à développer une culture de gouvernance et ainsi accroître tant leur viabilité que leur compétitivité internationale. Ce rapport suggère des recommandations intéressantes notamment l'obligation d'information, l'évaluation des investisseurs institutionnels, le rôle des CA dans la gestion des crises. Mais il fait aussi l'objet de certaines critiques. D'abord, le comité, qui ne recommande pas de réglementation mais met plutôt de l'avant l'auto-examen des pratiques, traite plus du fonctionnement adéquat d'un CA que de responsabilité sociale. Ensuite, le comité ne voit pas de conflits entre les intérêts des administrateurs et ceux des actionnaires. Par ailleurs, alors que le Rapport s'intéresse au rôle des administrateurs et du conseil d'administration, nulle mention n'apparaît concernant la direction de l'entreprise. Enfin, l'ambiguïté autour du terme *culture de gouvernance* qu'on se propose d'instaurer et d'intensifier pose la question de son évaluation.

Le *Rapport de la Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises* (2002), s'interroge quant à lui sur le choix des critères qui «définissent une entreprise non seulement rentable mais aussi redéuable aux groupes d'intérêts concernés, démontrant ainsi son sens des responsabilités envers les Canadiens et autres

citoyens touchés par ses opérations»¹ Interrogés lors d'audiences publiques, des gens d'affaires, des représentants syndicaux et des chefs de gouvernements, des investisseurs, des universitaires et des citoyens concernés ont élaboré un certain nombre de normes minimales à respecter touchant les droits de la personne et des travailleurs, l'environnement, la protection du consommateur, le comportement éthique et l'entreprise citoyenne. Le Rapport propose 24 recommandations et stipule qu'il n'est pas possible ni souhaitable d'implanter la responsabilité sociale par la seule contrainte légale bien qu'elle représente le moyen le plus efficace d'atteindre des objectifs sociaux d'envergure. Le contenu du Rapport, issu d'un consensus, est marqué par l'approche contractuelle de la responsabilité sociale corporative, car il met l'accent sur l'interdépendance existant entre l'entreprise et la société et sur l'entreprise sujette à un contrôle social.² Certaines recommandations s'avèrent fort pertinentes, notamment la suggestion du respect de normes comme condition sine qua non à une inscription à la bourse ou l'adhésion à des regroupements économiques tels que l'OMC de même que l'ajout obligatoire de cours de responsabilité sociale dans toutes les écoles de gestion du pays et la sanction des entreprises tant canadiennes qu'étrangères qui ne respecteraient pas les normes minimales. Par ailleurs, certaines recommandations demeurent floues. On suggère en effet de contraindre les entreprises d'une certaine taille à divulguer des informations concernant la responsabilité sociale, mais sans mention de la taille minimale. De même, bien que le Rapport suggère que les grandes entreprises publiques et privées doivent produire un bilan social, aucun organisme n'est suggéré pour voir à leur vérification.

La position provinciale

Le gouvernement québécois de son côté, a rendu public un document de consultation pouvant servir de base de discussion et de réflexion. Le document de la Commission des finances publiques «Responsabilité sociale des entreprises et investissement responsable» publié en mai 2002, pose la question du rôle du gouvernement dans ses interventions auprès du secteur privé et dans ses propres activités. La première partie du document définit la responsabilité sociale des entreprises, présente l'historique du concept et les tendances ob-

servées. La deuxième aborde des questions couvrant trois thèmes : 1) les entreprises et la responsabilité sociale 2) le rôle du gouvernement dans la promotion de la responsabilité sociale et 3) les investisseurs individuels et institutionnels et la responsabilité sociale. Les mémoires déposés à l'occasion des audiences publiques tenues en septembre 2002 font notamment ressortir qu'on ne s'entend pas sur les obligations auxquelles devraient être soumises les entreprises. Alors que les ONG et les syndicats mettent de l'avant des mesures coercitives, le patronat préconise des mesures volontaires.

Les pratiques corporatives

Pendant que l'État cogite, les entreprises mettent de l'avant des codes de conduite et des normes. Le *Conference Board du Canada* a publié en 2001 les résultats d'une enquête menée auprès de 25 grandes sociétés et portant sur la présentation de rapports en matière de responsabilité sociale. Les résultats permettent surtout de mettre en lumière les pratiques de rédaction et de contenu. On traite de dimensions telles que la présentation des rapports, les éléments qu'on y retrouve, les motivations, les avantages et les difficultés à surmonter dans la préparation d'un tel rapport de même que les facteurs de succès afin de présenter des bilans sociaux adéquats. De tous les sujets traités parmi un large éventail de questions relatives à la responsabilité sociale (l'environnement, la santé et la sécurité, les ressources humaines, la gouvernance et l'investissement dans la collectivité), le thème de l'environnement constitue la pratique dominante alors que les questions déontologiques et les questions sociales trouvent peu d'échos dans les bilans étudiés. Ce phénomène s'explique par la réglementation environnementale et les difficultés d'évaluation des questions sociales. Ces pratiques soulèvent néanmoins certaines interrogations, notamment celle de savoir pourquoi les lignes directrices internationales, peu utilisées, ne répondent pas aux préoccupations des firmes canadiennes? Par ailleurs, si le risque réputationnel est l'élément moteur de la rédaction de bilans sociaux, les firmes sont-elles alors réellement déterminées à parvenir aux résultats de responsabilité sociale qu'elles publicisent ? Bref, ce rapport semble s'inscrire dans le courant de l'approche utilitaire où la responsabilité sociale devient un outil de marketing, de relations publiques et de stratégie.

Dans la même veine, KPMG, un réseau de cabinets-conseil, a réalisé un sondage sur l'éthique et la responsabilité sociale.³ Mille questionnaires furent acheminés à 800 organisations du secteur privé et 200 du secteur public. On note un faible taux de participation de 13%, ce qui laisse suppo-

ser que le nombre d'entreprises qui ont mis de l'avant des initiatives liées à l'éthique s'avère bien faible. Le questionnaire visait à répertorier les pratiques internes des entreprises mises de l'avant afin d'encourager des comportements éthiques. La majorité, soit 80% des participants, mentionnent posséder un code ou une politique traitant d'éthique ou avoir adopté des initiatives en ce sens bien que 20% des répondants ne distribuent pas leur code à tous leurs employés et que plus de la moitié n'offrent aucune formation en éthique au nouveau personnel ni à celui déjà en place. Par ailleurs, 42% des entreprises n'ont pas consulté leur personnel lors de l'élaboration des codes d'éthique et 44% affirment ne pas avoir de cadre supérieur dédié à ce domaine. Intéressant pour les statistiques qu'il fournit, le sondage ne permet pas cependant d'approfondir les définitions ou les critères d'évaluation de l'éthique, de la responsabilité sociale et du développement durable. Les recommandations formulées par KPMG adoptent l'approche moraliste. La firme encourage en effet l'adoption d'une approche axée sur des valeurs partagées.

La firme *Stratos inc.*, une agence de consulting dont le mandat consiste à aider les entreprises, le gouvernement et les institutions internationales à développer, planter, évaluer et rapporter leurs stratégies de durabilité, révèle pour sa part que les pratiques de reporting social et environnemental augmentent.⁴ Les entreprises canadiennes se situent dans la moyenne internationale et le reporting environnemental s'avère la pratique la plus courante, corroborant ainsi les résultats de la firme KPMG. Le GRI semble faire office de modèle à suivre alors que le standard ISO 14001 est cité dans 57% des rapports à l'étude. Stratos indique que la pression croissante de la part des diverses parties prenantes incite à la diffusion d'informations à caractère social et environnemental. Par contre, l'agence mentionne que malgré le fait que le *Toronto Stock Exchange* (TSE) exige la diffusion d'informations concernant les obligations environnementales et les imprévus, on constate une baisse de diffusion dans les rapports financiers.

Le Bureau des normes du Québec a élaboré en 2000 le protocole de certification du référentiel d'Entreprise citoyenne Canada (ECC). L'objectif de cette norme est d'établir la certification des pratiques de responsabilité sociale corporative dans deux secteurs : celui des ressources humaines et celui des dons et commandites. Le contenu peu substantif de cette norme se limite ici à ces deux seules fonctions. Le terme communauté réfère à un lieu, un groupe social, un groupe social de même condition ou des partenaires d'affaires, et le

développement de la communauté est le résultat de la mise en œuvre des politiques élaborées par l'entreprise mais cette relation est réduite au secteur des dons et commandites. L'entreprise peut se voir accorder un des cinq niveaux de certification (1000, 2000, 3000, 4000, 5000), chacun de ces niveaux couvrant un champ de plus en plus large des domaines d'intervention mais toujours seulement à l'intérieur des deux fonctions mentionnées. Ainsi, il apparaît clairement que la responsabilité sociale des entreprises est réduite à une définition très étroite.

Les réactions aux textes gouvernementaux et aux présentations de ces différentes pratiques ont suscité plusieurs réflexions convergeant vers trois thèmes spécifiques. D'abord, il apparaît clairement que la définition et la vision de la responsabilité sociale divergent selon les acteurs concernés. Les corporations semblent opter pour des indicateurs reflétant une vision étroite de la responsabilité sociale alors que les organismes consultatifs étatiques lancent des pistes de réflexion menant à un questionnement beaucoup plus large. Ensuite, le débat actuel cherche à se positionner entre l'instauration d'un cadre législatif et l'adoption de mesures volontaires. Enfin, la question de l'instrumentalisation se pose : dans quelle mesure les entreprises ne suivent-elles pas une mode passagère et utilitariste ?

Les multiples visages de la responsabilité sociale corporative

Une seule et même définition de la responsabilité sociale est-elle possible ? Est-elle souhaitable ? Comment mesurer des pratiques alors même que les définitions divergent parmi les acteurs ? Tant les entreprises que l'État ou la société civile s'interrogent. Chez certains, la responsabilité sociale consiste à publier un bilan environnemental alors que pour d'autres, elle implique rien de moins qu'un triple bilan. D'un côté, les normes s'articulent autour d'un contenu substantif tel le GRI, qui présente une large définition de la responsabilité sociale en lien avec le développement durable avec des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux. De l'autre, certaines normes, telles que ISO 14001, proposent des processus et des méthodes de gestion qui s'avèrent plus faciles à appliquer.

Selon certains, la responsabilité sociale se limite à la théorie de l'agence et les principes de gouvernance constituent l'essentiel de la problématique. Bien qu'il faille notamment se pencher sur le problème des dirigeants qui deviennent des spéculateurs, on ne peut se satisfaire de ce seul énoncé. Cela cautionnerait en effet une logique de capita-

lisme classique qui irait à l'encontre de l'élargissement de la prise en compte des intéressés autres que corporatifs. À cet égard, on reproche à certaines normes, dont le référentiel ECC, sa définition étroite et réductionniste qui ne tient pas compte de la conception et donc des attentes que les acteurs externes de l'entreprise peuvent avoir en matière de responsabilité sociale. On soupçonne par ailleurs un manque de volonté de la part de ces entreprises qui préfèrent se soustraire à la rédaction de rapports sociaux en invoquant les difficultés d'interprétation et de mise en application des mesures qualitatives.

Nombre d'intervenants du milieu de l'entreprise partagent toutefois ce questionnement à propos du langage et de la terminologie. Révélateur d'un certain nombre de difficultés, ce problème de vision commune est ressenti à l'intérieur même de l'entreprise. Définir la responsabilité sociale, c'est en construire les balises, bâtir et choisir sa substance et constitue de ce fait un avancement important dans la consolidation de son rôle. Quelle approche et quel paradigme favoriser ? Quelles normes adopter ? Doit-on adapter les indicateurs aux industries, aux entreprises ou choisir des indicateurs universels ? Le choix d'un instrument de mesure comporte certains risques puisqu'il est révélateur du camp que l'entreprise choisit. Cela explique-t-il le fait que peu de firmes aient répondu à l'enquête de KPMG ? L'enquête du *Conference Board* indique bien qu'un des enjeux de la responsabilité sociale réside précisément dans le choix de l'information que les entreprises communiquent au public ; l'enquête permet aussi de confirmer que les entreprises sont prêtes à embaucher des professionnels de la communication pour ce faire.

La mondialisation des activités constitue elle aussi une source de complexité. Les attentes des parties prenantes divergent en effet selon les pays et les rapports entre l'entreprise et les intéressés ne sont pas égaux. Les participants sud-américains de ce séminaire ont en outre témoigné de l'écart du discours entre les contrées du Sud, où le débat est peu articulé et celles du Nord, où ce thème devient une préoccupation soutenue par la société civile.

Encouragés de voir que la définition se discute à plusieurs niveaux tant étatiques que corporatif et civil, les participants souhaitent que les mesures de bilans sociaux qui paraissent aujourd'hui abstraites deviendront monnaie courante au même titre que les bilans environnementaux, autrefois moins structurés, mais pour lesquels existent aujourd'hui des indicateurs précis, détaillés et crédibles.

Un cadre législatif ou des mesures volontaires ?

Doit-on contraindre les entreprises à la responsabilité sociale par le pouvoir réglementaire? Nombre d'Agences, de Commissions de surveillance, de Bureaux ont présenté leurs critères et des grilles d'analyses des pratiques de responsabilité sociale. Pourtant, cela n'a pas empêché les scandales financiers de se produire. La société *Enron*, longtemps considérée comme un modèle du capitalisme nouvelle vague, l'exemple même de la corporation moderne qui suivait tous les principes de management et de stratégie éthique de manière formelle et officielle, a trompé nombre de partenaires et d'intéressés bien qu'elle était surveillée, observée, vérifiée. De même, la législation française a imposé aux entreprises la production d'un bilan social de 180 indicateurs, mais personne ne collige ces données. Alors, à quoi bon légiférer? D'abord parce que la réglementation est incontournable ne serait-ce que pour définir la responsabilité sociale et imaginer des indicateurs qui ne trahissent pas l'essence de ce que l'on veut atteindre. De plus, on signale que les codes de conduites appliqués strictement sur une base volontaire ne modifient pas souvent les comportements mais servent plutôt à promouvoir une image publique éthique. Certains intervenants croient que le volontarisme qu'affichent les entreprises ne sert qu'une finalité économique. On peut donc se demander si une approche volontariste permettrait d'en arriver à une définition plus exhaustive et plus large de la responsabilité sociale de l'entreprise. Par ailleurs, du côté des firmes, l'argument de perte de compétitivité est souvent brandi contre l'approche législative. Il semble que cet argument trouve écho dans l'appareil gouvernemental qui tarde à légiférer de peur d'être la cause d'une baisse de rentabilité des corporations qui auraient alors à se soumettre à des mesures imposées.

Il apparaît donc essentiel de préciser le rôle étatique. Pour le moment, toutefois, le débat sur le contenu des normes en responsabilité sociale se passe à l'extérieur de l'État. Celui-ci sanctionnera éventuellement quelque chose mais ne veut pas s'immiscer dans le contenu des normes et des indicateurs ; ceci est notamment dû aux réorganisations exigées par la mondialisation. La multinationale qui dispose d'antennes dans le monde entier préfère sans doute adopter un référentiel international et il semble logique d'avancer que la gouvernance sociale doit passer par le «véhicule» entreprise, car c'est elle qui est installée internationalement. Néanmoins, est-ce véritablement la bonne institution pour le faire? À l'extérieur de l'Amérique du Nord, l'État est extrêmement fragilisé,

en retrait. Les États compétitionnent entre eux avec des zones franches pour attirer les entreprises même si les conséquences se répercutent sur la qualité de vie de leurs populations. En outre, certains exemples montrent que le législateur fait preuve de laxisme. A titre d'exemple, un rapport de *Mines Alerte* démontre que le gouvernement canadien n'a pas obligé le respect des lois aux mines canadiennes qui font de l'extraction en Amérique du Sud. Selon une participante du séminaire, une ONG canadienne a même perdu sa subvention de l'ACDI car elle était trop virulente dans ses propos en rapport à ces corporations minières. Ainsi, la volonté de responsabiliser les entreprises doit provenir tant de l'État que des corporations.

Une mode passagère utilitariste ou une institutionnalisation à venir ?

Bien que l'on observe une attitude de plus en plus ouverte au dialogue de la part des gestionnaires, on note qu'ils se posent un certain nombre de questions quant à l'utilité de la responsabilité sociale, la présence de valeur ajoutée, sa contribution au positionnement commercial, ses incidences sur la compétitivité et ses avantages pour les employés. Sans intériorisation de ce qu'est la responsabilité sociale, l'entreprise interprète ce qu'elle voit et tente d'appliquer la responsabilité sociale sans nuire à ses activités et à ses pratiques. Pourtant, sans une culture interne forte de valeurs de responsabilité sociale, les tentatives des firmes qui tentent de se prémunir contre les campagnes négatives aboutissent à des échecs. La firme *Nike* est un excellent exemple.⁵

Le capitalisme actuel est-il suffisamment ouvert pour réformer lui-même ses institutions? Cela exige des stratégies extraordinaires de travail interne. La diffusion des valeurs éthiques, les énoncés des buts et de la mission doivent être continuellement transmis et repris. L'arrivée de personnel et de nouveaux gestionnaires implique la répétition constante des valeurs portées par l'entreprise afin qu'elles soient intériorisées. Instrumentaliser la responsabilité sociale en utilisant par exemple une certification avec comme seul objectif d'assurer l'image publique n'est pas viable car cela suppose des changements dans les procédures organisationnelles et des investissements tels que les seuls avantages d'une bonne image publique ne sauraient rentabiliser. Le risque réputationnel se révèle toutefois un des plus formidables outils de l'opinion publique afin d'inciter les corporations à l'autodiscipline et à l'intégration des concepts de responsabilité sociale.

Au-delà des beaux discours, il est à souhaiter qu'une structure de capitalisme plus socialement

responsable supportée par une culture de responsabilité sociale s'installent au-delà de la période de publication des états financiers et des bilans annuels. Il est aussi à souhaiter que les réflexions suscitées par les scandales financiers ne soient pas que l'effet d'une mode passagère. Par contre, on observe que le rôle de l'entreprise change. Le modèle fonctionnaliste où les rôles sont bien définis (l'entreprise s'occupe d'économie et l'État du social) disparaît peu à peu. Le débat actuel, porté par les pressions de l'opinion publique, fait évoluer les pensées, incite les gouvernements à s'impliquer et exige des entreprises une amélioration de leurs pratiques.

Conclusion

Ce séminaire aura permis de dresser le portrait des pratiques actuelles des entreprises et de l'état de la réflexion des deux paliers gouvernementaux. Soucieux du mécontentement des actionnaires suite aux scandales financiers chez son voisin américain, le gouvernement fédéral canadien a axé sa réflexion principalement sur le thème de la gouvernance d'entreprise. Pour l'heure, cette démarche se limite à des recommandations. L'indécision caractérise la démarche encore timide de l'État québécois. Bien que conscient qu'il doive jouer un rôle, le scénario reste encore à définir.

Quant aux corporations, on remarque une augmentation du reporting social et la conscientisation entre la société civile et l'entreprise prend forme bien qu'elle soit encore informelle. La définition de la responsabilité sociale reste imprécise. Toutefois, une multitude d'acteurs scrutent les entreprises, chacun avec leurs préoccupations et leurs attentes. Ce foisonnement suggère l'émergence d'un cadre normatif et d'un encadrement sociétal en devenir. Même si les motivations des corporations semblent utilitaristes, les questionnements sont fondamentaux et les pratiques de responsabilité sociale, utiles. La multiplicité des acteurs, le foisonnement d'initiatives, la diversité des définitions, d'audiences, de rôles et de normes font en sorte de désamorcer l'instrumentalisation de la responsabilité sociale à des fins strictement stratégiques.

Trois choix sont possibles afin d'institutionnaliser la responsabilité sociale : le marché peut obliger et forcer les corporations à transformer leurs méthodes ; la réglementation peut agir à titre de contrainte ; enfin, l'éthique et la morale peuvent transformer les individus et les acteurs corporatifs. Toutefois, un quatrième choix se présente : la responsabilité sociale négociée entre tous les acteurs à l'instar d'une construction sociale qui s'échafaude entre les parties prenantes, l'État et les en-

treprises, multinationales comme PME. Cet effort d'institutionnalisation peut profiter à tous. Par contre, il faut continuer de se préoccuper des droits humains fondamentaux, braquer la lumière sur les pratiques douteuses, sonner l'alarme lorsque cela s'impose, revendiquer et intervenir afin de tisser une toile où la responsabilité sociale des entreprises se manifestera de multiples façons.

¹ Commission sur la démocratie canadienne et la responsabilisation des entreprises. Rapport final. 2002. *Une nouvelle équation, Les profits et les responsabilités des entreprises à l'aube du 21^e siècle.* p.3.

² Gendron, Corinne. 2000. *Le questionnement éthique et social de l'entreprise dans la littérature managériale.* Cahier du Crises, no 0004, p. 43

³ KPMG. 2002 « Sondage de KPMG sur l'éthique et la responsabilité sociale 2002 : le leadership éthique». 27 p.

⁴ Pezzack, Julie et al. 2002. « Corporate sustainability Reporting in Canada : a 2002 update », Stratos inc. (www.stratos-sts.com), p.13

⁵ Bien que la firme Nike se soit engagée dans l'amélioration des conditions de travail dans les usines de ses sous-traitants, elle continue néanmoins à essuyer les critiques. A la suite de révélations répétées sur les conditions déplorables chez ses fournisseurs, la firme a mis sur pied plusieurs mesures afin de redresser son image. Mentionnons notamment le renforcement d'un code de conduite qui obligeait les sous-traitants à se conformer à certaines règles, la mise sur pied d'audits annuels des 400 sous-traitants par le cabinet PriceWaterhouse Coopers et la publication sur son site Internet de rapports d'inspection confiés à des étudiants d'universités américaines. Malgré ces efforts, les critiques perdurent. Les étudiants ont en effet constaté de nombreuses violations au code de conduite. De même, les ONG spécialisées dans la défense des travailleurs ont déploré leur absence du processus d'audit et ont fait valoir que l'indépendance d'un cabinet tel que PriceWaterhouse Coopers face à son donneur d'ordres pouvait être remise en cause. Source : Seuret, Franck. 2001. «Nike bouge sous la pression» *Alternatives Économiques.* Vol. 189. p. 52-54.

The ECS2000 Ethics Compliance Management System Standard and ISO CSR MSS project¹

Corinne Gendron, Alain Lapointe, Marc-André Lafrance et Marie-France Turcotte²

One of the first voluntary standards in ethics and corporate social responsibility was issued in Japan. It was developed by a Japanese research center, for Japanese firms, although it was thought as an international standard that any corporation throughout the world can use. We would like to introduce the ESC2000 standard as one of the numerous initiatives and voluntary codes that have emerged during the last decade, and analyse how it might inspire and/or contrast with the CSR MSS ISO Standard presently being discussed at the International Standard Organisation.

The emergence of a soft law

The petroleum crisis marked the beginning of an era of profound changes at least on three different levels: the accumulation process, the corporate strategies and the regulation mechanisms. While we cannot develop this point here, it is well recognized that the intensification of international exchanges, the multinationalization of production and the globalization of markets have lead to new relations between corporations and States.

In our view, it is erroneous to conclude that we are witnessing "the decline of the State"; actual events prove the opposite. We cannot deny, however, the fact that the regulatory power that the State used to apply to firms has been somewhat reduced by the restructuration of the economy and the multinationalization of corporate activities. As Petrella (1989) argues: firms and states are establishing partnerships instead of hierarchical relations, which conduct them to negotiate. Such partnerships make it difficult for the State to impose any kind of regulation which may appear unbeneficial for corporations.

Moreover, as long as the firm is viewed by society as the best vehicle to create and distribute wealth, the State is urged to offer the best conditions that will enable them to fulfil their local mandate by competing at the global level. In this context, the firms seem to have acquired an unprecedented autonomy, which they might have abused during the last decades. Actually, the scandals that occurred in the past ten years are often interpreted

as a direct result of the loosening of the regulatory power of the State in the age of globalization.

But we cannot forget that the regulatory challenge that we face is also due to State-based legislative system, and the fact that until very recently, there was neither a legislative structure nor an implementation mechanism at the global level. The globalization of economic activity puts into evidence and questions the absence of a control system at the global level.

It is in this context that several initiatives have emerged as early as the mid-seventies, with the tripartite declaration about multinational corporation or the OCDE guidelines for multinationals. Although those guidelines are well known, they are considered to have had a limited impact upon economic actors. This might be why a second wave of initiatives emerged in the 1990s. These newly emerged initiatives are mainly private in the sense that they are driven by civil society or by the private sector itself, sometimes in partnership with institutional actors such as the UN.

To illustrate that we are witnessing a real proliferation of private initiatives, we can list the best known of them: ISO 14, SA 8000, AA1000 and the GRI - global reporting initiative. The Japanese Ethics Compliance Standard ECS2000 can be seen as one of these initiatives which provide guidelines enabling corporations to develop and maintain an ethical and socially responsible behaviour.

The ESC2000 Ethics Compliance Management System Standard

In 1997, the year Keidanren, the influential Federation of Business organizations, decided to revise its Conduct Guideline in order to make it easy to use by corporations, a series of scandals involving Japanese corporations was brought to light. Following those events, another Japanese business roundtable, the Kansai Economic Federation, started a two year project to better understand the circumstances of those scandals.

Among other findings, its report led to the conclu-

sion that codes of conduct or guidelines are not sufficient to ensure ethical and socially responsible behaviour. Also, it concluded that there is a need to assist corporations to develop and implement ethics compliance management standards.

Given the absence of any normative reference upon which such assistance could be proposed, the Reitaku University Center launched the Business Ethics Research Project Initiative to developed a new business ethics standard. After consulting a wide range of social actors, a first version of the standard was released in may 1999, and the English version was made available in 2001.

When presenting ECS2000 Ethics compliance standard it is important to emphasize the fact that it is a management, and not a substantive ethical requirement. This means that, as it is the case for ISO 14001 on environmental matters, the ECS2000 does not prescribe neither specific ethical behaviours nor socially responsible actions. It provides a framework to establish procedures that enable to manage ethical and socially responsible aspects.

The standard is proposed not only as an eventual part of a certification system, but as a guideline and as a checklist.

Finally, the ECS2000 structure is directly inspired from the ISO management system structure used in ISO 9001 and ISO 14001 international standards.

Like the ISO 14 001, the ECS2000 begins with a policy statement where high management express the organization position on ethics and legal compliance. It is also require that the organization produce related documents as codes of ethics, guidelines, compliance manuals and internal regulations to ensure compliance. This planning stage also requires the development of training programs, auditing plans and strategies to respond to stakeholders expectations.

At the second stage, the organization needs to establish the lines of responsibility concerning ethical and legal compliance matters, and to allocate sufficient resources to ensure the implementation of the ethic management system. It can start its training program, and launch its external communication plan to gather expectations from stake-

holders and their perception about ethical issues involving the firm. As for ISO 9001 and ISO 14 001, the documentation related to the system must be strictly controlled and managed.

The Check stage is dedicated to auditing and monitoring of the system. ECS2000 requires permanent self-control procedures, as well as systematic and periodical audit procedures. The organization is also asked to conduct opinion surveys among its members in order to establish if its ethical performance is deteriorating or, on the contrary, improving.

Finally, the top management who receives auditing reports identifies the problems and determines changes to make to the management system, leading to a continuous improvement of the management system over the years.

ECS2000 and corporate social responsibility issues

Following this brief presentation of the ECS2000 standard, we would like to make some comments concerning corporate ethic and social responsible issues raised by the literature.

As the ECS2000 states it, the management system proposed does not specify normative behaviour but urges the organization to implement procedures to manage the ethic conduct of organization members. Like in ISO 14 001, the organization has to specify the elements of ethics it will address and develop its own system accordingly; those substantive elements are determined by the firm; they are not imposed by an external actor or institution.

Secondly, it is interesting to see that, notwithstanding what is often said about private certification and codes of conduct, ECS2000 has no pretension to replace legislation, but aims to provide a framework to ensure legal and ethical compliance. Instead of presenting itself as an alternative, it is more intended to be articulated within an existing legal system.

But it is interesting to stress the fact that as for the environment with ISO 14 001, ECS2000 tends to make explicit the ethical dimension of every day work for each member of the organisation. It is interesting in the sense that as environment, ethics could then become part of work definition,

but also a new performance standard and maybe an additional means for human resources control.

Finally, as Taka (2002) argues in his comments to the COPOLCO, the consultation group on the feasibility of an ISO socially responsible international standard, even if ECS2000 addresses stakeholders expectations and integrates them in the functioning of the management standard, its main concern remains the legal and ethical compliance of behaviour. From this viewpoint, one could say that the *ECS2000 ethical compliance management system* is rightly named in opposition to a standard more oriented towards social issues, one that could be called Social Responsibility Standard.

The development of such ethical standard is certainly understandable in the Japanese context, and more recently in the North American context given the recent events. But it does not address the growing concern for the social and sustainable development contribution of the firm in the era of globalization.

Avoiding to specify ethical and social requirements in an ethical and social responsibility standard, will certainly facilitate its acceptance and its diffusion. This has been the case with ISO 14 001 which does not specify any environmental performance level, relying upon the level established by the State wherever the corporation is settled. The success of ISO 14001 is certainly based, at least in part, upon such flexibility which even allows firms showing non-conformity with environmental laws to be certified.

But it is important to say that as ISO 14 001 certification is more understood, the certification has lost some of its public credibility which was partly nourished by the confusion surrounding the significance of 14 001 in terms of effective environmental performance.

One could thus suspect a procedural CSR standard would suffer from the same lack of credibility, in a field where social recognition is at the core of the success of any standard, whereas social recognition might be less significant for ISO 14001, and even less for ISO 9001.

In opposition with Taka's comment about the necessity of a procedural statement to allow social diversity of normative systems, we are more in-

clined to think that, if not a consensus, at least a substantive compromise, has been reached in international conventions such as those of the International Labour Organisation or the Human Rights Charter. This does not mean, however, that the standard should enumerate those normative elements as standard requirements, but that it can at least evoke those elements as the substantive reference of the procedural standard.

Secondly, it is hard to figure how and which international social responsibility standard will become the best reference. It is not sure that ISO will gain this battle as it was the case with 14 001. It can be seen in the forestry sector for example, where even if ISO 14 001 certification is by far the more used standard, there are other certifications that are perceived as the real environmental guaranty and that companies are starting to seek in order to gain social credibility. One can also question the legitimacy of an organization such as ISO, which is a federation mainly dominated by business people from the North, to develop and introduce a social responsibility standard³.

Furthermore, we can make the hypothesis that the result of the actual consultation about an ISO CSR standard might be to articulate already developed social responsible standards such as ESC2000, AA1000, GRI and even SA8000, notwithstanding the fact that an ISO management system on corporate responsibility might have to be integrated to already existing standards such as ISO 9001, 14 001 and 19011 about auditing.

Finally, the European commission is already discussing a voluntary regulatory framework which might have an important impact on the understanding of corporate social responsibility, as EMAS II can be a challenging experience when it comes to evaluating the performance of ISO 14001.

Conclusion

In conclusion, we would like to say that although many criticisms can be made about what is called "soft law", that is to say voluntary initiatives and codes of conduct, in our view, we are in the process of an emerging regulatory framework to control corporate conduct at the international level.

This process is mainly driven by private organizations, but as it can be seen in the agricultural

field, the role of the State will be essential and strategic when the time will come to clarify all the requirements stated by the actual proliferation of standards and codes of conduct.

Lastly, we can anticipate that such an evolution of normative requirements at the international level is part of a global movement by which social expectations toward business are increasing, giving new basis to corporate legitimacy.

¹ This article is a summary of a paper presented at the 16th Annual Conference of the Association of Japanese Business Studies (AJBS), *Governance Alternatives in the Post-ENRON World*, Hotel Wyndham, Montreal, June 5-8, 2003

² We would like to thank Olga Navarro-Flores from ESG UQAM for her precious comments and the CRHS-INÉ, who financed the work behind done in this research.

³ Maybe as the EMASII does, or at least in the way the ECS2000 and ISO 14001 refer to environmental and ethical legal requirements. Gendron C., « Émergence de nouveaux mouvements sociaux économiques », Paris : *Revue Pour*, No 172, décembre 2001, p. 175-181

Gendron, C. 2003. « Les Investissements responsables et l'émergence d'un cadre normatif international », Fortier, M. (dir.), *De l'éthique dans les démocraties libérales : État, économie, société civile*, Guérin universitaire, p. 119-136

Gendron, C., Audet, R. et Kulus, L. 2003. « Responsabilité sociale et certifications dans le secteur agro-alimentaire », 5ième Université de printemps de l'audit social, *Audit social et responsabilité sociale de l'entreprise*, IAE de Corse, Université Pascal Paoli, Corte, Corse, 22-23 et 24 mai 2003 (publié dans les actes de la conférence)

Mallenbaker. 2002. "ECS2000 guaranteeing corporate ethical behaviour". *Business Respect- CSR*. 21.

Petrella, Riccardo, "La mondialisation de la technologie et de l'économie", *Futuribles*, Septembre 1989, pp. 3-25

Reitaku Business Ethics Center (R-BEC). 1999. *Ethics compliance management systems*. Reitaku University. 17p.

Reitaku Business Ethics Center (R-BEC). 2001. *Ethics compliance management standard : ECS2000 version 1.2 and the guidance document*. Reitaku University. 114p.

Taka, I. Davis, S. 2000. *The ECS2000 : A new business Ethics Standard*. The 2nd ISBEE World Congress (July 19-23).

Site Internet du Mois

Net Impact

Net Impact est un réseau qui regroupe plus de 5 000 étudiants et leaders d'entreprises engagés à utiliser leur pouvoir dans le but de créer un monde meilleur. Anciennement connu sous le nom de *Students for Responsible Business*, ce réseau a été fondé en 1993 par quelques étudiants de maîtrise. Aujourd'hui, *Net Impact* possède des ramifications dans plus de 500 universités différentes et ses membres représentent plus de 100 universités à travers le monde. Le site Internet de *Net Impact* contient un portrait détaillé de sa mission et de ses activités, incluant la description du programme de stage qu'elle offre aux étudiants de MBA. On y retrouve également un répertoire des différents chapitres du réseau auxquels les internautes peuvent accéder directement. Enfin, ce site Internet permet d'en savoir davantage sur les exigences pour devenir membre du réseau.

WWW.srb.org

Offre de stage 2^e ou 3^e cycle Étudiant-e de l'École des sciences de la gestion (ESG) de l'UQAM

FONDAction, le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, est une institution financière dont la mission est de favoriser le maintien et la création d'emplois ainsi que la participation des travailleuses et des travailleurs à l'organisation et au contrôle de leur travail, dans un environnement correspondant aux objectifs d'un développement durable.

FONDAction privilégie les investissements dans des entreprises de l'économie sociale, inscrites dans des processus de gestion participative ou qui ont des pratiques reconnues dans le domaine environnemental.

Nous sommes à la recherche d'un-e étudiant-e qui réalise une thèse ou un mémoire dans le domaine de la responsabilité sociale des entreprises, en particulier sur les pratiques de bilan social.

Domaine de recherche

Responsabilité sociale des entreprises, bilan social, finance socialement responsable.

Exigences

Au cours des deux prochaines années, l'étudiant-e devra réaliser des commandites de recherche dans le domaine mentionné ci-haut. Ce projet sera supervisé par Andrée De Serres, professeure à l'ESG. Par la suite, l'étudiant-e fera un stage en entreprise pour une durée minimale de quatre mois. La rémunération sera établie sur la base du salaire de stagiaire prévu dans la convention collective. L'étudiant-e peut s'attendre à une rémunération globale entre 12,000 \$ et 14,000 \$.

Renseignements

Gilles Bourque, **FONDAction**, 525-7336 / gilles.bourque@fondaction.com
Andrée De Serres, ESG, 987-3000, poste 1966#.

Date limite

12 juillet 2003

Programmation des séminaires scientifiques 2002-2003

Août 2002

Premier séminaire: Historique et fondements de la responsabilité sociale corporative
Mercredi 21 août 2002
Responsables: Emma Champion, Manon Lacharité et Jenny Desrochers

Septembre 2002

Second Séminaire: Présentation de Jérôme Ballet.
Vendredi, 13 septembre 2002
Responsables: Emma Champion, Manon Lacharité et Leslie Kulus

Octobre 2002

Troisième Séminaire: Codes de conduite et normes internationales
Vendredi 25 octobre
Responsables: Emma Champion et Stéphane de Bellefeuille

Novembre 2002

Quatrième Séminaire: La citoyenneté corporative
Vendredi 22 novembre
Responsables: Manon Lacharité et Yves Blanchet

Décembre 2002

Cinquième séminaire: Rapports RSE internationaux et supranationaux
Vendredi 13 décembre, 9h30 à 12h30, Pavillon des sciences de la gestion, UQAM, local R-3465
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Janvier 2003

Sixième Séminaire: Gouvernance et Stakeholders
Vendredi, 31 janvier 2003
Responsable: Manon Lacharité (987.3000, #4375)

Février 2003

Septième Séminaire: Loi sur les régulations économiques et contexte en France
Vendredi, 21 février 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Mars 2003

Huitième Séminaire: Responsabilité sociale et déréglementation
Vendredi, 21 mars 2003
Responsable: Gisèle Bélem

Avril 2003

Neuvième Séminaire: Les initiatives canadiennes de responsabilité sociale corporative
Vendredi, 25 avril 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Mai 2003

Dixième Séminaire: Évaluation sociale
Vendredi, 31 mai 2003
Responsable: Anne Pétrin (987.3000, #2254)

Juin 2003

Onzième Séminaire: Légitimité et institution
Vendredi, 13 juin 2003
Responsable: Anne Pétrin (987.3000, #2254)

Juillet 2003

Séminaire de clôture : Retour sur la série de séminaires
Vendredi, 4 juillet 2003
Responsable: Emma Champion (987.3000, #2108)

Bulletin d'information de la Chaire Économie et Humanisme

Rédacteur en chef: Alain Lapointe

Collaborateurs: Jenny Desrochers, Corinne Gendron, Marc-André Lafrance, Maxime Laplante, Judith Trudeau, Marie-France Turcotte

Le bulletin est publié une fois par mois par la Chaire Économie et Humanisme.

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.ceh.uqam.ca.

Diplôme de 3e cycle Développement Durable et organisations offert à l'Université Paris Dauphine

L'Université Paris Dauphine, forte de ses relations avec les entreprises et les organisations et soucieuse d'apporter des réponses pertinentes à leurs besoins de formation, offrira à compter de janvier 2004 un diplôme de 3^e cycle

Développement Durable et organisations

Objectifs du programme

- >Former des experts dans le domaine de l'analyse des politiques de Développement Durable
- >Développer leur capacité à formuler des recommandations, à participer à la conception d'une politique de Développement Durable et à apprécier les différents outils de validation des actions.

Formation

Bilingue (français / anglais), la formation se déroulera sur 15 mois, à temps partiel (fin de semaine), Elle pourra être commencée en janvier ou en avril 2004.

Elle comprend le un stage en organisation (avec des missions en lien avec le Développement Durable) ou un séjour dans une université étrangère (au sein d'un programme traitant du Développement Durable) d'une durée minimale de trois mois. Les enseignements sont assurés par des universitaires et par des professionnels spécialistes du domaine.

>>>>>>>

Renseignements: www.dep.dauphine.fr/dev_dur.htm

Emmanuelle Blondeau – Tél. : 01 44 05 49 71
d.durable@dep.dauphine.fr

Calendrier des événements

Séminaire

Séminaire de clôture

Vendredi, 4 juillet 2003, 9 h 30 à 12 h 30, salle R-3465, Pavillon des sciences de la gestion, UQAM

Renseignements: Emma Champion 987.3000, poste 2108#

Conférence

Riley Dunlap, sociologue américain de l'environnement

Environmental Sociology in the USA and Internationaly

Présentée par le Groupe de recherche sur les institutions et les mouvements sociaux (GRIMS) et le Groupe de recherche en écologie sociale (GRESOC)

Jeudi, 31 juillet 2003, 16 heures

Université de Montréal, Pavillon Lionel-Groulx, 3150, Jean-Brillant, salle C 5121

Renseignements: 514.343.5959

Colloque

Association en économie politique

Finance responsable et responsabilité sociale des entreprises : deux mouvements, un objectif commun

16 et 17 octobre 2003

Renseignements: www.unites.uqam.ca/aep/colloque.html

Publications

Gendron, Corinne, Vaillancourt, Jean-Guy et al. 2003. *Développement durable et participation publique, de la contestation écolo-giste aux défis de la gouvernance*. Sous la direction de Corinne Gendron et Jean-Guy Vaillancourt. Les Presses de l'Université de Montréal. 398 p.

Renseignements: ceh@uqam.ca

Gendron, Corinne et Turcotte, Marie-France. Environnement, concertation et déréglementation : la modernisation réglementaire à l'heure des métaproblèmes, *Sociologies Pratiques*, numéro 7—2002-2

Renseignements: ceh@uqam.ca

la chaire
économie et
humanisme

UQÀM ESG
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal

École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: ceh@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.ceh.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

ceh@uqam.ca